



NOTE SYNTHETIQUE

Budget supplémentaire 2026

Le Conseil Municipal du 22 septembre 2026 se doit d'acter le budget supplémentaire 2026 du budget principal Ville notamment afin de reprendre les résultats antérieurs au 31 décembre 2025 des deux sections budgétaires et les restes à réaliser en dépenses et recettes.

1- Explications des mesures nouvelles

Il convient de différencier les mesures obligatoires des mesures préconisées et à arbitrer.

a. Mesures obligatoires

L'arrêté des comptes ou Compte Financier Unique 2025 (délibération n° DCM_20260526_03 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2026) entraîne obligatoirement les inscriptions suivantes conformément à la délibération DCM_20260526_04 portant approbation de l'affectation des résultats des deux sections budgétaires

- Au 001 « Résultat antérieur reporté d'investissement » des dépenses d'investissement, 2.202.730,73 € pour constater le déficit antérieur cumulé d'investissement,
- En dépenses d'équipement (chapitres budgétaires 20-204-21-23), 1.425.427,76 € de restes à réaliser,
- En recettes d'investissement (chapitres budgétaires 13 et 4541), 1.550.169,20€ de restes à réaliser,
- Au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », 2.078.000€ prélevé de l'excédent antérieur de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025,
- Au 002 « Résultat antérieur reporté de fonctionnement » des recettes de fonctionnement, 3.002.987,68€ solde d'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025.

La **modification de l'Autorisation de Programme (AP)** Hôtel de Ville-Médiathèque afin de pouvoir répartir les crédits déjà arbitrés :

- Reprise des crédits d'études 515.625€,
- Ouverture des crédits livres complémentaire 32.745€,
- Ouverture de crédits informatiques 1.350€,
- Reprise des crédits de travaux 1.478.680€,
- Reprise des crédits de subventions en recettes 1.700.000€.

L'arrêté définitif de la **Dotation Globale de Fonctionnement** : +73.740€

- Dotation forfaitaire (Chapitre 74 – Nature 74111) : – 40.980€,
- Dotation Solidarité (Chapitre 74 – Nature 741123) : + 124.150€,
- Dotation Nationale de Péréquation (Chapitre 74 – Nature 741127) : -9.430€.

b. Ecritures de sincérité

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement a été « faussé » en recettes et en dépenses sur 2 inscriptions notamment dans l'attente des élections municipales avec le budget supplémentaire.

Ceci a également permis sans décision de réduction de l'effet ciseau et sans augmentation d'impôts, l'intégration des dépenses nouvelles liées au transfert de gestion (subvention au CCAS portée à 1,8M€) et de ne pas dégrader et afficher une capacité d'autofinancement nette négative à l'étape du vote du budget primitif.

En recettes de fonctionnement, la somme de **462.345€** au Chapitre 75 - Nature 75888 « Autres produits de gestion » doit être retirée.

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 012 « Dépenses de personnel » a été arrêté à la somme de 14,54M€ contre une demande supérieure au minimum estimée à 15,04M€ dans l'attente de révisions de postes. A ce jour, la prospective budgétaire à fin août demanderait un besoin de 1.035.000€.

c. C.C.A.S. – Subvention

La subvention au C.C.A.S. a été portée à 1,8M€ afin de couvrir les besoins habituels et les coûts liés au transfert de gestion des 3 établissements de personnes âgées.

Ces besoins ont été évalués au budget primitif en estimant que les 15 agents ayant refusé la mise à disposition soient sortis financièrement au 01/07/2026. Réellement, ce sont 24 Equivalents Temps Plein (E.T.P.) qui ont refusé la mise à disposition.

A ce jour, 33 agents ont refusé le détachement laissant la charge financière au budget C.C.A.S.

Le chapitre 012 Dépenses de personnel du CCAS doit donc supporter des charges supplémentaires qui ont été mis en demeure d'inscription par la chambre régionale des comptes saisie par M. le Maire et les services de la Préfecture en dépenses obligatoires non inscrites.

Compensables pour partie par une augmentation des recettes réelles et par une réduction des dépenses, il reste **751.755€** qui ne peuvent pas être financés.

d. L'autofinancement et la capacité restante

Les sommes de 1.579.382,68€ au compte de dépenses de fonctionnement 023 et au compte de recettes d'investissement 021 ne sont que le solde restant d'équilibre de la section de fonctionnement (3M€ de nature 002 Recettes de fonctionnement).

Cette inscription démontre que la section de fonctionnement et son excédent antérieur reporté à fin 2025 se dégrade par les différents facteurs énoncés précédemment.

La somme de 1.839.603,19€ en dépense de fonctionnement répartie sur les chapitres d'équipement 20-204-21-23 est le solde d'équilibre de la section d'investissement.

Cette inscription supérieure à l'inscription à la nature 021 démontre que la section d'investissement apure le déficit antérieur cumulé de 2.202.730,93 et ne dégrade pas la section de fonctionnement par de nouveaux investissements inscrits que ceux initialement prévus au budget primitif 2026 mais répartis par l'équipe municipale nouvellement élue.

2- Capacité d'autofinancement

Connue lors de la préparation et vote du budget primitif 2026, la capacité d'autofinancement après budget supplémentaire devient bien négative de **953.952€**.

Il est retiré 388.605€ de recettes réelles de fonctionnement et ajouté 1.035.000€ de dépenses réelles à une CAF initialement prévue à 469.653€.

3- Conclusion

Pour conclure, **la totalité des mesures obligatoires sont inscrites et respectent ainsi l'équilibre des sections budgétaires de la Collectivité et sont sincères.**

La situation héritée et les conséquences financières dramatiques notamment le résultat de la CAF nette négative de 954k€ annoncée par les services de la collectivité lors de la préparation du budget primitif est un point crucial à corriger sur la prospective budgétaire à venir.

En matière d'investissement, les crédits initialement votés ont déjà fait l'objet d'une nouvelle répartition anticipée en interne de la collectivité et décision de Bureaux d'adjoints.

Les crédits d'équilibre dégagés par le budget supplémentaire de 1,8M€ doivent restés à ce jour sans affectation 2026 dans l'attente du résultat de l'audit financier (capacité à investir et emprunter). En effet, tout crédit consommé par l'investissement de cet équilibre proviendrait du solde de l'excédent de fonctionnement cumulé à fin 2025 de 3M€ déjà amputé par les besoins de la section de fonctionnement propre.

En matière d'emprunt, l'emprunt prévu au budget à hauteur de 1M€ sera lancé afin que la section investissement ne ponctionne pas l'épargne de fonctionnement de ses réalisations 2026 et maintienne le niveau de trésorerie de la collectivité pour garantir le bon paiement à date des engagements pris.